

soient satisfaisantes, comme nous le croyons. Cet aménagement aurait pour effet l'exhaussement du niveau de l'eau. Il faudrait maintenir ce niveau pour pouvoir en tirer la quantité maximum d'énergie et retenir ainsi, au moyen de ce barrage, une très grande quantité d'eau pour utilisation éventuelle au cours des années où le débit sera très bas et quand nous aurons l'obligation de remplir le réservoir de Grande Coulée. C'est là un projet qui suscite moins d'objection de la part de la population, car nous n'aurions pas tous les ans ce déversement inutile de quelque 60 ou 70 pieds d'eau. Neuf années sur dix l'eau serait maintenue au niveau normal.

D. Si l'aménagement de Murphy Creek doit causer l'emmagasinage d'un million d'acres-pied d'eau de plus que le barrage de Castlegar, n'est-il pas juste de dire que l'aménagement de Murphy Creek causera plus d'inondation que celui de Castlegar?—R. Il y aurait une certaine inondation dans la région qui avoisine Castlegar et le long des rapides de Tin Cup jusqu'à l'emplacement de Murphy Creek; mais je parle en ce moment de l'obligation de portée générale à laquelle nous devons faire face. Nous avons à décider si réellement nous devons utiliser l'un ou l'autre de ces deux emplacements pour fins d'emmagasinage annuel des eaux ou pour fins de libération périodique en vue de remplir des obligations dont nous pourrions être tenus responsables.

D. Si on décide de procéder à l'aménagement projeté à Murphy Creek, avez-vous une idée du temps qu'il faudra avant que nous puissions utiliser l'énergie produite à cet endroit?—R. Oui, monsieur. C'est là une question qui nous préoccupe considérablement à l'heure actuelle. Les demandes d'énergie de la vallée du Fraser inférieur, surtout à Vancouver, augmentent à pas de géant. La nécessité de développer l'énergie de ce bassin provient du fait que les demandes d'énergie dans cette région se doublent tous les six ou sept ans. En raison de notre connaissance du bassin, nous connaissons les principaux emplacements, à l'exception de ceux du Fraser, que l'on ne peut développer par suite de la nécessité de protéger le poisson. De tous ces emplacements, les principaux sont déjà aménagés ou ne peuvent être utilisés. Il y a pour la région de Vancouver, à l'heure actuelle, cette petite marge de disponibilité dont j'ai déjà parlé; toutefois notre situation est encore bonne pour deux ou trois ans.

Si l'on me permet d'exprimer mon opinion personnelle à ce sujet, étant donné que cette opinion ne se rapporte pas à mes devoirs de président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, je crois, en ma qualité d'ingénieur qui a eu à étudier ce bassin d'une manière assez approfondie, que le temps est venu pour nous d'autoriser quelqu'un à établir une ligne de transmission de l'énergie disponible dans cette région, la région du Columbia, et je veux dire par là les disponibilités de Castlegar et même celles de Pend d'Oreille, de Waneta ainsi que celles de l'emplacement de Six-Milles, où il existe actuellement un surplus d'énergie disponible. Je crois que cette énergie doit être captée et transmise aux usagers canadiens.

Ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, c'est une entreprise qui prendrait la responsabilité d'établir une telle ligne de transmission qui relierait approximativement Trail et Hope. L'énergie disponible serait ainsi utilisée à des fins profitables pour le peuple canadien.

M. Low: Je n'ai pas voulu interrompre le général McNaughton avant qu'il eût terminé cet exposé.

LE PRÉSIDENT: Très bien. Cet exposé était d'un caractère si technique qu'il était préférable de laisser le témoin le présenter entièrement sans interruption.